



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 104087

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la dangerosité et l'usage du GHB (gamma-hydroxybutyrate). En cas d'association avec de l'alcool ou en cas de dose trop forte, le GHB peut provoquer une altération de la conscience, voire un coma de quelques heures, suivi d'une amnésie. Cette particularité est de plus en plus exploitée dans des cas de viol, d'où son appellation importée des États-Unis de « *rape drug* » ou drogue du viol. Un récent fait divers à Marseille a encore montré que le GHB ou ses dérivés sont des drogues redoutables, car à forte dose, les effets interviennent dans les quinze à vingt minutes après l'absorption. Le GHB est connu pour provoquer une amnésie de tout ce qui se déroule après son ingestion. Comme le montre ce récent fait divers, cette drogue touche tout particulièrement les femmes et n'est pas réservée à des cercles nocturnes. Ainsi, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte engager des actions ciblées pour informer de l'usage et de la dangerosité du GHB.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104087

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3311

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)